



COMMISSION CYCLISME POUR TOUS – MASTER - ACCESS

Compte rendu de la Réunion du 8 novembre 2023 à Livry Gargan (93) 19h00

Présents:

MM. Marc ANSERMIN Président, Guillaume LIENARD Secrétaire, Mme Carmen HAEGEL,

MM. Daniel TARDIVEAU, Thierry BILLARD, Stéphane DEVILLERS, membres.

Représentants des départements :

75 -Christian MASOLA, 77 -Dominique MARCHENAY,

94-Jean Claude SENEGAS, 95 -Pascal NOEL

Excusés: 78- Jean Michel RICHEFORT, 91- Gilles ARDIN, 92-Julien CHABA.

Suivant l'ordre du jour :

1-Réglementation 2024

- Hormis les changements classiques concernant les appellations et les dates, **l'article 3** sera mis à jour concernant La participation des dames Elite (modification effectuée par la FFC en cours de saison 2023).
- Suite à la suppression par la FFC de l'article 16.2.004 du règlement fédéral concernant l'attribution des licences aux nouveaux licenciés ayant des licences dans des fédérations affinitaires, la FFC laisse maintenant le choix à chaque comité régional de faire comme il le souhaite ce qui va quand même à l'encontre d'une règle d'attribution de licence identique dans tous les comités.

Il est donc décidé par la commission de modifier **l'article 1** et de maintenir le **CV obligatoire** pour les nouveaux licenciés. L'attribution de la licence se fera en deux actes dans l'ordre ci-dessous.

A- L'âge du demandeur

B- Par sa catégorie de la fédération affinitaire

Exemples :

1 coureur de 51 ans sans licence affinitaire sera classé en A4

1 coureur de 51 ans avec 1 licence UFOLEP 1^{ère} catégorie sera classé A1

1 coureur de 30 ans avec une licence UFOLEP 3 sera classé A2

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil sans licence de fédérations affinitaires		
	Hommes	Dames	
17 à 29 ans	A1	A3	
30 à 39 ans	A2	A3	
40 à 49 ans	A3	A4	
50 ans et +	A4	A4	
Niveau d'accueil Avec licence des Fédérations affinitaires			
UFOLEP		FSGT	
1	A1	1/2	A1
2	A2	3/4	A2
3	A3	5/6	A3
4 / 4b	A4		

- Modification de l'**article 4** « montées en fin de saison » changer 35 ans par 40 ans.

A1, les 15 premiers du classement annuel* montent en OPEN 3 pour la saison suivante ; les coureurs de **40 ans** et plus peuvent rester dans leur catégorie.

2- Descentes 2024

- Les demandes de descentes (35 A1 - 49 A2 - 56 A3-) soit un total de 140 demandes sont étudiées et délibérées à la majorité ; des observations ont été faites en amont par les représentants départementaux qui étaient absents.

Les demandes à caractère médical n'ont pas été recevables et seront dirigées vers le médecin fédéral ainsi que celles ne respectant pas les conditions :

- Les coureurs non licenciés en 2023.
- Demandes incomplètes ou résultats de province non communiqués.

La liste des coureurs autorisés à descendre sera publiée sur le site du comité régional.

3-Récompenses 2023

- Les récompenses 2023 de la série ACCESS seront remises le dimanche 26 novembre 2023 à 15h00 à Coulommiers 77120.

La séance est levée à 23h35.

Le secrétaire de séance

Marc ANSERMIN